

PLAN RÉGIONAL DE PRÉVENTION

HORIZON
2020

PLAN STRATÉGIQUE
PREVENTIONBTP

2020

CENTRE-VAL DE LOIRE

Validé, le 02/12/2019 en Conseil du Comité Régional Centre-Val de Loire

PASSEZ SIMPLEMENT À LA PRÉVENTION

OPPBTP
La prévention BTP



Sommaire

Introduction sur le plan stratégique Horizon 2020.....	5
▶ Le plan stratégique Horizon 2020	6
▶ Contexte, environnement ET de l'agence	8
▶ PRINCIPALES ACTIONS et résultats du PRP 2019.....	8
▶ Le plan régional de prévention 2020 de l'agence.....	8
Programme prioritaire n°1 : Développer la culture de prévention	13
▶ Sous-programme 1-2 : Outils et argumentaires	15
▶ Sous-programme 1-3 : Promotion et partenariats.....	17
▶ Sous-programme 1-5 : Formation professionnelle continue (FPC).....	20
▶ Sous-programme 1-6 : Formation initiale	22
Programme prioritaire n°2 : Actions ciblées	26
▶ Sous-programme 2-1 : Gestion des situations d'urgence	28
▶ Sous-programme 2-2 : Actions ciblées par risques prioritaires.....	30
▶ Sous-programme 2-3 : Accompagnement des CSE	33
▶ Sous-programme 2-4 : Accompagnement des grandes entreprises.....	35
▶ Sous-programme 2-6 : Accompagnement des coordonnateurs SPS	37
▶ Sous-programme 2-7 : Accompagnements individuels.....	39
Programme prioritaire n°3 : Améliorer les conditions de travail.....	42
▶ Sous-programme 3-2 : Base de données « solutions conditions de travail »	44
▶ Sous-programme 3-3 : Études conditions de travail	46
▶ Sous-programme 3-4 : Risques chimiques, études et outils techniques	47
Programme prioritaire n°4 : digital.....	49





INTRODUCTION SUR LE PLAN STRATEGIQUE HORIZON 2020

Alors que le Bâtiment et les Travaux Publics peuvent espérer une sortie de crise dans les années qui viennent, les défis à relever ne manquent pas.

Évolution des attentes du marché, public ou particulier, évolution de la société, défi de la rénovation énergétique, tout cela nécessite une adaptation de l'offre des entreprises, par des offres intégrées, regroupement d'entreprises, une gestion des interactions encore plus surveillée. Tout cela n'est pas sans conséquence sur l'acte de construire et donc naturellement sur la maîtrise des risques professionnels associés.

Les organisations professionnelles et syndicales du Bâtiment et des Travaux Publics soutiennent ces évolutions, en adaptant les outils et dynamiques au service des entreprises et des salariés.

Pendant les années de crise, depuis 2009, les entreprises du BTP n'ont pas relâché les efforts en prévention des risques professionnels. L'indice de fréquence des accidents du travail a baissé de près de 15% en 5 ans, plus forte baisse jamais enregistrée ! Les innovations se sont succédées pour apporter toujours plus de solutions adaptées et accessibles, tant en ce qui concerne les matériels et matériaux que les méthodes de construction et l'organisation des chantiers. La prévention est devenue un sujet de mobilisation majeur pour toutes les organisations professionnelles et syndicales, et pour un nombre croissant d'entreprises.

Le respect des hommes et des femmes du BTP, et l'amélioration continue de leurs conditions de travail, doivent trouver toute leur place dans le monde de demain, et contribuer ainsi à la poursuite de la réussite du Bâtiment et des Travaux Publics, à une image forte auprès des clients, à la capacité d'attirer les meilleurs talents, à une juste valorisation de la contribution du BTP à l'économie et la collectivité nationales.

Depuis 1947, l'OPPBTB veille à la santé et à la sécurité des salariés du Bâtiment et des Travaux Publics, selon les orientations arrêtées par les partenaires sociaux de la profession.

Le plan stratégique quinquennal HORIZON 2020 et les plans régionaux de prévention qui en sont la déclinaison régionale représentent la contribution attendue de l'Organisme pour permettre aux entreprises du BTP de relever avec succès les défis qui les attendent en prévention des risques professionnels et amélioration des conditions de travail.

Cette année est la dernière année de ce plan. De nombreuses actions ont déjà été menées et de nombreux résultats obtenus. 2020 doit permettre de nous rapprocher encore plus des ambitions que nous poursuivons pour le plan Horizon 2020.

► LE PLAN STRATEGIQUE HORIZON 2020

Le bilan du plan Horizon 2015, réalisé au travers de ces retours d'expérience, des questionnements des membres de comités régionaux et du comité national, des expressions des collaborateurs de l'OPPBTP, des enquêtes auprès des entreprises du BTP, a permis au Conseil du Comité National d'exprimer et de définir les attentes essentielles concernant le programme stratégique de l'OPPBTP sur les prochaines années.

Il ressort donc de ce bilan, confronté aux réalités de l'environnement du BTP, que **3 enjeux sont posés prioritairement dans le BTP sur les questions de santé et sécurité au travail** :

1. Poursuivre la mobilisation des entreprises et de leurs salariés, en particulier parmi les plus petites mais pas uniquement, pour développer la prise en charge active des questions de santé et sécurité au travail au quotidien dans un contexte où les solutions sont largement disponibles.
2. Faire baisser les accidents graves et mortels. Avec entre 150 et 200 décès par an, la situation est clairement inacceptable et des actions doivent être menées résolument pour faire baisser ce nombre.
3. Relever le défi des conditions de travail et de leur amélioration : dès 2011 avec l'accord de branche pour la prévention de la pénibilité et l'amélioration des conditions de travail, le BTP a affirmé sa volonté pour faire progresser les conditions de travail, facteur d'attractivité du métier, de satisfaction et d'efficacité au quotidien. Il importe d'amplifier le mouvement.

Le Conseil du comité national a donc acté que le plan stratégique **Horizon 2020** devait se baser sur des **principes d'actions**, au nombre de 6, permettant à l'OPPBTP d'assurer au mieux, avec efficacité mais aussi efficacité sa mission de promotion de la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles auprès des acteurs de la construction et en premier lieu auprès des entreprises et des salariés du BTP.

Ces principes sont les suivants :



1. **Privilégier la dimension collective et mutualisée dans les actions et démarches de l'OPPBTP ;**



2. **Renforcer la logique de choix, de mesure et d'évaluation ;**



3. **Favoriser systématiquement une approche partenariale ;**



4. **Faire évoluer et professionnaliser davantage nos outils, tout en associant nos partenaires ;**



5. **Développer l'agilité de l'organisation, pour accompagner rapidement les changements de priorité et d'action ;**



6. **Rester attentif à l'efficacité d'emploi de nos moyens, dans un contexte d'évolution de nos ressources financières.**



Ils sont à appliquer au quotidien pour toutes actions et projets de l'OPPBTB et notamment dans le cadre des axes de travail définis, exprimés en **5 programmes prioritaires** :



- **PP1** : Culture prévention : mobiliser les entreprises avec un message positif de performance et le DUER comme porte d'entrée
- **PP2** : Renouveler les accompagnements des entreprises et des acteurs-clés de la construction, dans une approche mutualisée et ciblée, avec l'objectif prioritaire de baisse des accidents graves et mortels
- **PP3** : Conditions de travail : développer des solutions innovantes et performantes grâce aux retours d'expérience et à des études de terrain, et accompagner la mise en œuvre du compte pénibilité
- **PP4** : Stratégie digitale : une offre de prévention innovante et personnalisée accessible à tous
- **PP5** : Déployer une organisation dynamique au service du plan stratégique HORIZON 2020

Parmi ces 5 programmes prioritaires, les trois premiers sont ceux qui ont les implications les plus fortes en agence dans le cadre de l'activité opérationnelle en direction des entreprises.

Le plan Horizon 2020 propose une approche positive en prévention pour des entreprises performantes et la satisfaction de tous sur des chantiers sûrs et sains.

Il est en phase avec les axes du Plan Santé Travail 3 qui mettent notamment en avant la notion de valorisation de la santé et de la sécurité au travail — par une approche préventive et positive, par la lutte contre les risques les plus prégnants, par des approches ciblées, par la poursuite de l'amélioration des conditions de travail, élément essentiel de la qualité de vie au travail — et qui visent à organiser l'action de tous les acteurs de la prévention dans une synergie permettant des résultats concrets et mesurables tout particulièrement auprès des TPE et PME.

Nous arrivons donc dans la dernière année du plan et il s'agit en 2020 principalement de poursuivre les actions en cours et de consolider les résultats des nombreuses actions et projets menés à bien ces quatre dernières années, avant un bilan qui sera réalisé en 2021.

► CONTEXTE, ENVIRONNEMENT ET DE L'AGENCE

Notre environnement, nos partenaires

2019 aura été une année de plein déploiement des conventions avec nos partenaires au 1^{er} rang desquels les organisations patronales du bâtiment FFB, CAPEB avec 13 conventions et les CFA du bâtiment et des travaux publics. Ces déploiements ont constitué une part importante de l'utilisation de nos ressources ce qui a permis d'apporter conseils et informations à un nombre important d'entreprises et à leurs directions au profit de la Santé et Sécurité au Travail des salariés et apprentis du secteur.

Du côté des institutionnels, 2019 a été une nouvelle fois l'occasion d'apporter une contribution active à l'avancement du Plan Régional Santé au Travail. TMS, risques chimiques, approche TPE, ... autant d'occasions pour l'OPPBTP de partager son expertise, ses outils et son savoir-faire que de se nourrir des pratiques d'intérêts des autres secteurs d'activités et des autres acteurs de la prévention ; CARSAT, DIRECCTE, ARACT, services de santé, MSA.

L'équipe

Avec un effectif complet de 10 collaborateurs atteint au 1^{er} septembre, l'agence a accueilli deux nouveaux collaborateurs au cours de cette année. L'intégration de ces derniers se finalisera au cours des 1^{ers} mois de 2020. Leurs apports en termes d'expériences passées et de compétences spécifiques constituent déjà une plus-value pour l'agence.

Enfin, L'OPPBTP Centre-Val de Loire a quitté le 74 rue du petit Pont, adresse occupée depuis 1981. Les futurs locaux seront achevés courant 2020 pour être investis en milieu de cette nouvelle année.

► PRINCIPALES ACTIONS ET RESULTATS DU PRP 2019

Les résultats du PRP 2019 sont présentés pour chacun des sous-programmes sur les fiches dédiées suivantes. Ceux-ci sont un état des avancées arrêtés au 31/10/19

► LE PLAN REGIONAL DE PREVENTION 2020 DE L'AGENCE

Au niveau régional, le Plan régional de prévention (PRP) s'inscrit en droite ligne des orientations du plan Horizon 2020 et des orientations 2020 votées par le Conseil du Comité National en octobre 2019. Il en est la déclinaison régionale, déclinaison prenant en compte le contexte régional à savoir :

- Les axes et plans d'actions des partenaires institutionnels que sont les SIST, la CARSAT, la DIRECCTE, et l'ARACT ;
- Les actions déjà menées, les résultats obtenus et les retours d'expérience associés ;
- Les ressources locales internes à l'OPPBTP mais aussi externes, dans le cadre des partenariats existants ou à construire ;



- Les problématiques spécifiques et priorités ressortant du contexte local dont l'accidentologie et notamment celles relevées par le Conseil régional Centre-Val de Loire.

Le Plan Régional de Prévention organise le déploiement des actions nationales souvent menées avec le soutien ou la collaboration de la DGT, de la CNAM et d'autres acteurs nationaux, actions telles que la campagne contre les chutes de hauteur

Il permet aussi la définition et le déploiement d'actions locales en fonction des éléments de contexte cités ci-dessus.

Il convient néanmoins dans ces différents projets de favoriser ceux qui permettent de profiter au plus grand nombre, soit par des actions collectives, soit par la mutualisation des résultats et retour d'expérience réalisés.

En 2020, en cohérence avec les orientations du plan HORIZON 2020, particulièrement en ce qui concerne les programmes prioritaire 1 à 3, dans une logique de continuité avec certaines des actions menées depuis le début du plan, le PRP se focalisera notamment sur les thèmes et actions suivants (liste non exhaustive) :

- Poursuite de l'action ciblée contre les risques de chutes de hauteur dans le cadre des actions de prévention des risques les plus "accidentogènes", en partenariat avec la CNAM et les Carsat, dans le cadre d'une convention renouvelée. Cette année l'accompagnement des entreprises déjà ciblées les années précédentes, sera poursuivi chaque fois que considéré comme profitable et de nouvelles cibles, en nombre limité cependant, ont été définis. Les Carsat se focaliseront plus que précédemment sur les actions envers la Maîtrise d'ouvrage.
- Dans le cadre de l'évolution de notre politique de formation professionnelle continue, un effort particulier sera fait pour faire progresser dans les entreprises les formations qui permettent de pérenniser leur démarche de prévention (formation de l'encadrement, du chargé de prévention, formation à des méthodes de prévention, etc.)
- Appropriation et déploiement d'une nouvelle offre de service de conseil et d'accompagnement des entreprises favorisant les progrès en culture prévention.
- Poursuite des actions visant à l'amélioration du dialogue social et notamment par l'accompagnement des actions des CSE et CSSCT, dans un souci de maintien et de développement dans les IRP des pratiques et échanges favorables à l'amélioration des conditions de travail
- Poursuite de la mobilisation des entreprises, avec le concours des partenaires de l'OPPBTP, organisations professionnelles, services de santé, entreprises exemplaires en prévention, sur la réalisation et la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels et du plan d'action associé, avec l'un des outils d'évaluation présents sur le site internet www.preventionbtp.fr, le document unique étant une étape essentielle dans le développement d'une culture de prévention performante ;

- Renforcement du recueil des retours d'expérience dans une logique de mutualisation et de publication (via divers outils et média développés au niveau national, ex. : solutions chantier, cas P&P, analyse AT)

Le contexte local de la région Centre-Val de Loire influe sur les méthodes et modalités de déploiement du plan Horizon 2020 et notamment les éléments suivants sont à prendre en compte dans la définition des actions à mener :

- Poursuite de la mobilisation des entreprises, avec le concours des partenaires de l'OPPBTBTP, organisations professionnelles, services de santé, entreprises exemplaires en prévention, sur la **réalisation et la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels et du plan d'actions associé**, avec les outils d'évaluation (Du prem's, DU plus) présents sur le site internet www.preventionbtp.fr, le document unique étant une étape essentielle dans le développement d'une culture de prévention performante ;
- Ancrage des démarches TPE et du **DU Prem's, de PréventionBTBTPendirect, de Prévention & Performance et de l'Approche positive**, au travers d'actions fortes de promotion terrain en partenariat avec les organisations professionnelles et les autres partenaires ;
- La **formation initiale professionnelle**, au travers de notre partenariat avec le CCCA-BTP, en ciblant aussi les entreprises accueillant des apprentis pour les accompagner dans la réalisation de leur document unique et du plan d'action associé ;
- Dans le cadre de l'évolution de notre politique de formation professionnelle continue, un effort particulier sera fait pour faire progresser dans les entreprises **les formations qui permettent de pérenniser une démarche de prévention** avec un recentrage sur les « formations liées au développement de la Culture Prévention » (formation de l'encadrement, du chargé de prévention, formation à des méthodes de prévention) ;
- Poursuite de **l'action ciblée contre les risques de chutes de hauteur** dans le cadre des actions de prévention des risques les plus "accidentogènes" avec le souci d'améliorer encore la transformation des diagnostic spécifiques travaux en hauteur en démarches d'accompagnements.
- Poursuite des actions visant à l'amélioration du dialogue social et notamment par l'accompagnement des **actions des CSE et CSSCT**, en accompagnant les évolutions réglementaires dans un souci de maintien et de développement des pratiques et échanges favorables à l'amélioration des conditions de travail ;
- Développement **d'actions spécifiques dans les grandes entreprises**, favorisant la mutualisation des innovations et permettant de toucher de nombreux salariés : Notamment, développement à la fois en conseil et en formation d'une offre appropriée aux contextes de politique de prévention de ces grandes entreprises ;
- Renforcement du **recueil des retours d'expérience dans une logique de mutualisation** et de publication en portant une attention particulière aux conditions de travail,



- Continuité des travaux sur le **risque chimique** dont amiante et silice,
- Promotion sur le terrain de la **stratégie digitale et déploiement d'applications digitales**,
- Développement d'une stratégie de promotion de la prévention dans le but est de rendre accessible au plus grand nombre les outils et conseils appropriés.

Les actions du plan de prévention de l'agence Centre-Val de Loire sont détaillées dans les fiches actions présentées dans les chapitres « sous-programme » ci-après.

PROGRAMME STRATÉGIQUE

#01

DÉVELOPPER LA CULTURE PRÉVENTION

HORIZON
2020

PLAN STRATÉGIQUE
PREVENTIONBTP



PROGRAMME PRIORITAIRE N°1 : DEVELOPPER LA CULTURE DE PREVENTION

Culture prévention : mobiliser les entreprises avec un message positif de performance et le DUER/évaluation des risques professionnels comme porte d'entrée

L'objectif général de ce programme prioritaire est de favoriser le développement d'une culture de prévention et de performance au sein des entreprises du BTP et plus largement dans le secteur de la construction.

Deux approches complémentaires sont mises en œuvre :

1. **Concevoir, maintenir et mettre à disposition des outils simples et performants** et les faire connaître par l'intermédiaire de nos partenaires et par une promotion adaptée :
Outils d'évaluation des risques et de construction du plan d'action, services en ligne, outils pratiques clé en main, etc. ont été développés ces dernières années, et répondent au besoin de simplicité et de pragmatisme des entreprises et notamment des plus petites, sans pour autant sacrifier la rigueur.
2. **Déployer une approche résolument positive**, mettant en avant la prévention comme un facteur de performance pour l'entreprise et non plus seulement comme une « obligation morale » ou comme une obligation réglementaire.

Engagée avec les travaux « Dimension économique de la prévention » dits Diméco puis « Prévention et Performance », l'approche positive est une question d'état d'esprit et de conviction sur les bienfaits que les démarches de prévention peuvent apporter à l'entreprise, ses salariés et à la société dans son ensemble. Travailler à changer le regard sur la prévention passe aussi par un discours différent. En cela, notre persévérance sera essentielle.

La première approche demande aussi que nous renforçons nos actions et nos partenariats pour que l'évaluation des risques devienne une réalité concrète dans toutes les entreprises du BTP et notamment que le plan d'action en lien avec cette évaluation devienne une réalité opérationnelle. Il est indispensable de progresser sur ce point et d'augmenter la proportion des entreprises véritablement actrices de leur maîtrise des risques pour que l'on puisse tendre vers 100 % des entreprises du BTP disposant d'un document unique et d'un plan d'action de prévention concret et vivant.

Pour nous permettre de suivre la progression, les enquêtes sont régulièrement réalisées et des indicateurs d'utilisation de nos outils en ligne sont suivis au niveau national.

Il est à noter que ces approches sont aussi très clairement présentes au niveau de l'axe 1 du plan santé Travail.

Point clés

Dans le cadre de ce programme prioritaire une attention plus particulière sera portée sur les points clés suivants :

- **Renforcement des partenariats existants et développement de nouveaux partenariats pour multiplier le nombre d'entreprises ayant réalisé leur évaluation des risques.** Il est nécessaire de s'associer à des acteurs de terrain, ayant la capacité de toucher les entreprises. .
Nos efforts sont essentiellement concentrés sur l'ingénierie des outils, la catalyse et la formalisation des partenariats. Bien entendu nous continuons à agir nous-mêmes auprès des entreprises ce qui nous permet un retour d'expérience direct sur nos outils.
- En **formation professionnelle continue**, poursuite de la conception et promotion de modules « culture prévention » pour toutes les catégories de personnels (chef d'entreprise, encadrants et opérateurs. Nous poursuivons l'actualisation de notre offre de formation continue pour y intégrer des éléments favorisant le développement d'une culture de prévention, y compris à destination des grandes entreprises.
- Déploiement et promotion des outils existants, récemment conçus, et poursuite du développement de **méthodes et outils** simples et faciles d'accès permettant au plus grand nombre d'entreprises, en particulier les TPE-PME, d'engager, de structurer et faire vivre leur démarche de prévention.
- Appropriation et déploiement de **nouvelles méthodes et outils de conseil et d'accompagnement** des entreprises de BTP mettant l'accent sur les progrès en culture de prévention
- En **formation initiale**, poursuite, en collaboration avec l'éducation nationale, le CCCA-BTP et les CFA BTP, de l'intégration dans les différents cursus professionnels ou supérieurs, d'éléments favorisant le développement de réflexes de prévention et d'une culture de prévention.

Les sous-programmes

Ce programme prioritaire comporte 7 sous-programmes en lien direct avec les thèmes abordés ci-dessus.

- SP1-1 : Évaluation et mesure
- SP1-2 : Développement d'argumentaires et d'outils, 1- Offre de service pour les entreprises et 2- Approche positive
- SP1-3 : Promotion et partenariats
- SP1-4 : le DUER et son plan d'action, une priorité
- SP1-5 : Formation professionnelle continue
- SP1-6 : Formation initiale
- SP1-7 : Systèmes de management Santé et sécurité au travail

Parmi ceux-ci les **sous-programmes 1-2, 1-3, 1-5 et 1-6 sont déclinés en agence** dans le cadre du PRP par l'intermédiaire d'actions concrètes adaptées au contexte local.

Les actions relatives à ces sous-programmes sont décrites dans les fiches actions présentées ci-après.



► SOUS-PROGRAMME 1-2 : OUTILS ET ARGUMENTAIRES

Ce sous-programme comporte un axe autour de la conception, la mise à disposition aux entreprises ainsi que la maintenance et l'actualisation d'une **offre de service et d'outils**, adaptés et efficaces, pour progresser en prévention et d'un second, en soutien du premier, sur la promotion de **l'approche positive de la prévention** étayée, notamment, par nos travaux sur le lien entre **Prévention et Performance**.

2-1-1 Offre de service et outils :

Cette offre se déploie essentiellement au travers :

- des activités des agences en conseil et accompagnement des entreprises (en individuel et collectif, ex. atelier pour la réalisation du DUER et son plan d'actions, contrats d'accompagnement) en utilisant notamment une nouvelle gamme d'outils développée en 2018 et 2019
- de l'ensemble des services, outils, applications et informations proposé par le site internet preventionbtp.fr mais aussi par l'intermédiaire de « *preventionbtp en direct* », notre service de réponses en ligne lancé début 2019.

2-1-2 Approche positive et Prévention et Performance

Basées sur le principe qu'une action de prévention participe, voire même permet le développement de la performance de l'entreprise, les activités relatives à cet axe sont organisées autour de deux pôles :

- d'une part **la collecte et l'explicitation de cas d'école** qui permettent de démontrer l'apport de la prévention à la performance de l'entreprise (après une première étape sur des cas développant des situations de travail spécifiques, nous nous engageons dans l'étude de cas applicables à l'ensemble d'une opération, voire à l'ensemble d'une entreprise) ;
- d'autre part **les activités de promotion par une approche positive dans laquelle s'inscrit Prévention et Performance**, par tous les moyens à notre disposition et avec le soutien de nos partenaires. En outre, une valorisation académique du sujet est étudiée pour conforter les bases théoriques de l'approche dans un cadre de recherche universitaire.

Contexte local et éléments de bilan régional 2019

L'agence compte depuis 2019 un 2nd praticien pour mener des études prévention et performance. Ceci devra permettre en 2020 afin d'augmenter significativement les cas étudiés.

Au-delà des études publiées ou actuellement en cours de finalisation, les études PP ont été promues à de nombreuses reprises que ce soit à l'occasion de manifestations collectives ou lors des actions et démarches de conseils réalisées au sein même des entreprises pour accompagner leurs projets de prévention et d'investissement.

En chiffre :

6 études de cas publiées ou en cours de finalisation :

- Drone pulvérisateur pour démoissage de couverture,
- Robot de nettoyage de couverture,
- Elévateur de roue pour un atelier de maintenance d'engins de TP,
- Machine à jointoyer les briques,
- Mise en place d'un « logisticien partagé » au sein même d'une opération soumise à coordination (étude dite « extension de concept » puisque propre à un chantier spécifique et au profit de plusieurs entreprises intervenantes).

34 actions de promotions des études réalisées et donc mises à disposition de la profession en interventions dites « collectives (réunissant plusieurs entreprises et leurs dirigeants)

Ciblage des actions pour 2020

- 1- Enrichir plus-encore la base des études prévention et performance avec 6 nouvelles études à produire. Certains cas potentiels sont déjà identifiés :
 - Utilisation d'une station d'assemblage de châssis et d'ouvrants de menuiserie,
 - Utilisation d'un exosquelette pour des activités ITE,
 - Amiante : mise en place d'un mode opératoire spécifique dans le cadre d'activités d'entretiens et de maintenances,
 - Mécanisation de la mise en œuvre de béton drainant.

- 2- Exploiter et promouvoir les études réalisées :
 - A l'occasion de réunions d'information « performance globale de l'entreprise et prévention »,
 - Lors d'ateliers ou réunions plus spécifiques à certains métiers et ou risques,
 - A titre d'illustration dans nos actions de conseils en entreprises.

- 3- Contribuer à la validation des nouveaux cas Prévention et performance menées sur le plan national.

Indicateurs d'activité

Nombre d'études Prévention et Performance publiées,

Nombre d'utilisation des études publiées dans les activités de conseil et de promotion.



► SOUS-PROGRAMME 1-3 : PROMOTION ET PARTENARIATS

L'objectif du sous-programme et des actions du PRP est, au travers d'opérations de promotion nationale et locale mais aussi et surtout de partenariats avec les acteurs au contact des entreprises et des salariés de :

- Faire valoir par tous moyens de promotion et de communication l'importance de la prévention des risques professionnels et faire connaître auprès d'une majorité d'acteurs du BTP les outils et démarches qui y contribuent, notamment ceux développés par l'OPPBTB pour les entreprises du BTP. Un plan de communication est établi pour 2020.
- Conforter et poursuivre les partenariats existants, notamment ceux avec les organisations professionnelles et les services de santé au travail en assurant en particulier un rôle de promoteur et/ou d'opérateur actif pour la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels.

Au niveau national, depuis début septembre 2019, dans le cadre des partenariats avec les organisations professionnelles, plus de 450 réunions, réunissant plus de 5 700 participants, ont été organisées dans les différentes agences dont plus de 230 ateliers pour la réalisation du document unique d'évaluation des risques santé et sécurité au travail ce qui correspond globalement à ce qui avait été prévu dans le cadre des conventions.

Contexte local et éléments de bilan régional 2019

a) Promotion de la prévention et des outils et services de l'OPPBTB,

Pour la première année, un véritable plan de promotion aura été établi et déployé. Celui-ci s'est adressé soit directement aux entreprises, leurs dirigeants et préventeurs internes soit indirectement via des relais d'information tels que les organisations patronales ou encore les autres acteurs de la prévention. Les supports utilisés : magazine papiers, e-magazine, site web partenaires, réseaux sociaux.

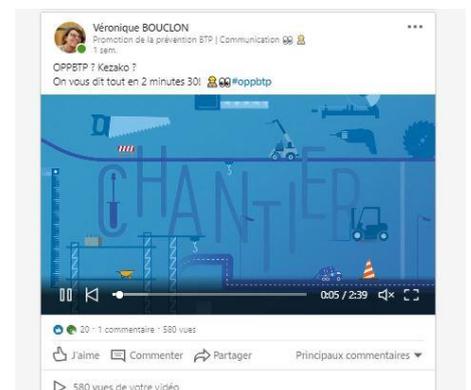
50 actions de promotions et communications ont été conduites au profit d'une meilleure information ; sur les risques et moyens de prévention, sur les outils et services de l'OPPBTB, sur la prévention en général.



Article dans la lettre syndicale de la FFB (500 adhérents)



Article dans Cap Centre



Post LinkedIn sur la présentation de l'OPPBTB (+1100 vues en 5 semaines 😊)

b) Actions conjointes avec les organisations patronales et salariés

Sur les 10 premiers mois de l'année 2019, les organisations professionnelles d'employeurs nous ont témoigné leur confiance ainsi que leur adhésion aux propositions permettant de répondre aux objectifs d'Horizon 2020. Cette confiance ainsi que le travail commun de d'élaboration des plans d'actions ont permis :

- 27 ateliers d'évaluation des risques (initial + mise à jour) pour 112 entreprises bénéficiaires,
- 18 réunions d'informations et interventions,
- 318 participants aux réunions d'informations au sein des organisations patronales

Du côté des Organisations Professionnelles Salariés, une première réunion de coordination avec la CGT- Centre prévoit le déploiement d'actions à définir pour 2020.

c) Actions conjointes avec les préventeurs institutionnels locaux

Pour les relations avec nos partenaires institutionnels tels que DIRECCTE, CARSAT, ARACT et SIST, les activités liées au déploiement du PRST III ont constitué l'essentiel de nos actions. Les collaborateurs de l'agence œuvrent dans 3 groupes de travail thématiques (TPE, risque chimique, TMS) et 1 groupe sectoriel (BTP). Les temps consacrés permettent à l'agence de partager et promouvoir, avec ces autres acteurs de la prévention, nos orientations, nos nouveaux outils et prestations d'une part. Échanger et se coordonner sur les actions partagées d'autre part.

A noter aussi la définition d'une nouvelle convention avec la CARSAT-CENTRE portant sur les travaux en hauteur. Celle-ci sera signée fin d'année 2019 et permettra de travailler en complémentarité de compétences sur des cibles distinctes.

Ciblage des actions (de l'action) pour 2020

1. Promotion de la prévention et des outils et services de l'OPPBTP :

- Reconduire la production d'un plan de communication ambitieux et mieux ciblés encore,
- Se mettre capacité de mesurer l'impact des actions de promotion,
- Mieux investir encore les réseaux sociaux.

2. Actions conjointes avec les organisations patronales et salariés :

2.1 Organisations patronales et salariés sous conventions

- Déployer les actions issues des 13 conventions conformément aux planifications,
- Sur une 2^{nde} partie de l'année se mettre en position d'écoute des besoins pour mieux « calibrer » encore le renouvellement des conventions arrivant à terme.

2.2 Organisations patronales et salariés hors convention



En dehors du dispositif de conventions, les outils et services de l'OPPBTP seront promus afin de susciter auprès d'un plus grand nombre, l'intérêt pour la prévention. Enfin, rester à l'écoute des demandes et donner une suite favorable dans la mesure où celles-ci sont compatibles avec les principes H2020 et avec les engagements pris par ailleurs.

3. Actions conjointes avec les préventeurs institutionnels locaux :

- Reconduire les efforts en termes de ressources pour 2020 pour les différents groupes du PRST 3.
- Déployer les actions de coordination identifiées au sein de la convention CARSAT-OPPBTP signée en décembre 2019 (voir aussi les SP 2-2 travaux en hauteur et 2-6 pour la CSPS).

Indicateurs d'activité

Nombre de réunions d'information-sensibilisation,

Nombre d'ateliers animés,

Nombres d'actions de promotions médias

► SOUS-PROGRAMME 1-5 : FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE (FPC)

L'objectif général de ce sous-programme est de déployer, en direction des entreprises, une **offre de formation, apte à leur apporter un soutien dans leur management de la prévention.**

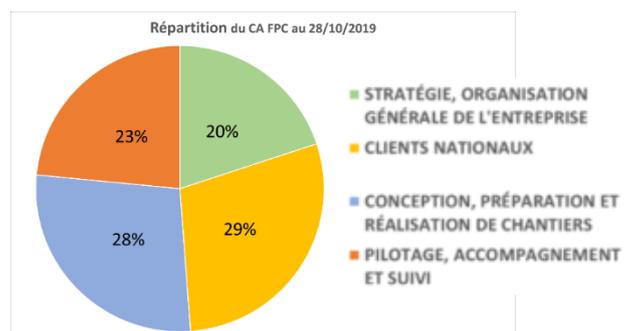
Pour cela, deux objectifs sont définis :

- Donner une place essentielle à la formation dans les démarches de prévention, et dans l'accompagnement des entreprises, en tant que facteur de réussite prépondérant dans la pérennisation de toute démarche.
Un parcours « prévention des risques » peut être proposé en fonction du contexte et des besoins de l'entreprise
- Proposer aux entreprises, en particulier aux grandes entreprises régionales, une offre de service formation adaptée à leurs besoins de management de la prévention et qui permette aux encadrants et à la direction de mieux remplir et assurer leur rôle dans la définition et la mise en œuvre de la démarche de prévention de l'entreprise.
Ces formations (par ex. gamme Prév'action) sont à même de les aider à concevoir, mettre en place et maintenir une démarche de prévention des risques santé et sécurité au travail et d'amélioration des conditions de travail et à faire progresser leur culture de prévention.

Au niveau national, et à promouvoir en région, des supports courts de formation en e-learning ont été développés (D-Clic prévention). De plus l'offre de formation présentielle est régulièrement revue pour y intégrer des méthodes pédagogiques innovantes ou des éléments d'approche positive.

Contexte local et éléments de bilan régional 2019

Le budget initial de 64 481 € HT a été porté à 135 346 € HT suite aux commandes massives de majors du BTP (client nationaux) sur des modules orientés « management de la prévention » tels que la formation de l'encadrement travaux et la formation des membres de CSE.



Ciblage des actions pour 2020 :

Promouvoir et animer la Formation Professionnelle Continue de manière ciblée, et en particulier les formations favorisant la pérennité des démarches de prévention des entreprises. La question des compétences s'avère être un enjeu essentiel à toute démarche de prévention. De ce fait, la prise en compte de la formation apparaît plus que jamais incontournable dans l'activité de conseil de l'OPPBTP.

Quelques cibles principales pour développer notre activité formation vers l'offre « culture prévention » :



- Les entreprises déjà ciblées par le déploiement notre action Travaux en hauteur (SP 2-2-1),
- Les adhérents aux clubs animés par l'OPPBTP tel que club préventeurs (SP 2-4), CAP' prévention et Club entrepreneurs (SP 2-7)
- Les entreprises de plus de 50 salariés déjà cliente de nos formations et/ou disposant d'un CSE ou CSSCT,
- Les entreprises bénéficiaires de nos démarches d'accompagnements,
- Les préventeurs institutionnels : DIRECCTE, CARSAT, service de santé en tant que relais,

Indicateurs d'activité :

- Evolution du chiffre d'affaire formation selon les typologies des stages proposés,
- Taux de sessions annulées
- Taux d'accompagnements OPPBTP incluant de la formation

► SOUS-PROGRAMME 1-6 : FORMATION INITIALE

Comme les années précédentes, ce sous-programme a pour objectif de développer **les compétences des jeunes en prévention des risques**, compétences qu'ils devront déployer plus tard dans les entreprises.

- Ingénierie pédagogique pour intégrer en amont la prévention dans les cursus de formation initiale (notamment programme BEST¹ adapté au BTP ; zoom chantier pour les CFA du BTP) en partenariat avec l'éducation nationale ou les académies et avec le réseau CCCA-BTP ;
- Développement d'outils pédagogiques pour les enseignants et formation des enseignants qui assurent le relai du développement des compétences auprès des jeunes ; à fin 2019 plus de 1 350 enseignants auront ouvert un compte sur le site dédié sur preventionbtp.fr et une trentaine de journées techniques auront été réalisées au niveau national ;
- Sensibilisation ou formation auprès des jeunes, notamment par l'intermédiaire du programme « 100 minutes pour la vie » qui a été réalisé en 2019 dans 112 établissements et par les cours assurés dans 17 IUT Génie Civil (programme BEST) au niveau national ;
- Sensibilisation auprès des entreprises accueillant des jeunes, en partenariat avec les CFA du BTP ;

Dans toutes ces actions et dans tous ces supports, il est important de développer les notions d'approche positive, d'approche économique et de s'attacher à proposer des méthodes pédagogiques innovantes

Ces dernières années des outils et supports innovants ont été développés, interactifs, ludiques, ambitieux sur le fond et simples sur la forme.

Il appartient aux agences d'en faire la promotion auprès des établissements d'enseignement notamment par l'intermédiaire des journées techniques enseignants proposées aux lycées et CFA du BTP, mais aussi, quand pertinent, auprès des IUT génie civil et écoles d'ingénieurs.

Contexte local et éléments de bilan régional 2019

Formation initiale supérieure (Fi sup) :

- Interventions Fi Sup à l'IUT génie-civil de Bourges – 9 heures/étudiant pour 180 étudiants ;
- Interventions en Licence Risques Construction Environnement (MPE) – 28 heures/étudiant pour 28 étudiants ;
- Renouvellement de la convention pour les animations FI sup à l'IUT de Bourges

Formation initiale professionnelle (Fi pro) :

- Intervention à une formation maîtres d'apprentissage : 5 formations réalisées pour une trentaine de personnes,
- Participation régulière des CP au CHSCT des CFA (5 Participations en 2019).
- Animations 100 minutes pour la vie dans 5 CFA et un lycée professionnel (911 apprentis sensibilisés en CENTRE-VAL DE LOIRE),

¹ BEST : référentiel de compétence défini par l'INRS



- Actualisation des ressources documentaires des Centres de Ressource et Aide à la Formation (CRAF) des CFA (mise en place de l'abonnement doc service),
- Animation de 5 modules APEP (formation de 35 formateurs pour l'intégration de la prévention aux gestes professionnels).

2019 aura été la 1^{ère} année complète de déploiement de la convention BTP-CFA Centre et de ses 5 établissements. Convention particulièrement dynamique, l'essentiel des ambitions qui y étaient portées ont été mises en œuvre dès cette première année.

Ciblage des actions pour 2020

Fi sup :

→ Promouvoir la prévention des risques et le développement des compétences des jeunes en formation :

- Renouveler la convention pour les animations FI sup à l'IUT de Bourges (DUT génie civil et Licence), ajout de 16 heures d'animation supplémentaire en Licence RCE,
- Proposer un abonnement « Docs service » au département Génie civil de l'IUT de Bourges,
- Identifier les établissements de formation préparant des diplômes « construction et prévention », prise de contact avec université d'Orléans.

Fi pro :

1- Se mettre en relation avec les compagnons du devoir, envisager avec eux les opportunités réciproques d'un partenariat,

2- Poursuite de la convention régionale

→ Développer les compétences des apprentis :

- Animer les 100 minutes pour la vie

→ Soutien auprès des CFA :

- Organiser de nouvelles journées APEP ; deux de niveau 1 et une de niveau 2 à destination des formateurs des CFA ;
- Former les membres des CSE, et participer régulièrement aux réunions ;
- Approprier les formateurs de CFA à l'outil Préven'quiz BTP sur les niveaux 1 et 2.

→ Accompagner les entreprises et maîtres d'apprentissage accueillant des apprentis :

- Participation des Conseillers en Prévention aux formations des maîtres d'apprentissage ;
- Proposer des actions pour l'EVRP, aux entreprises accueillant un apprenti en première année.

Indicateurs d'activité

Fi pro :

- Nb participation CSE des CFA,
- Nb ateliers DU/PA réalisés en CFA,
- Nb d'interventions en formation des maîtres d'apprentissage
- Nb de formation APEP,

Fi sup :

- Nb d'heure de face à face en IUT,
- Nb d'heure de face à face en licence,
- Nb d'établissement BTP et/ou prévention identifié sur la région.



PROGRAMME STRATÉGIQUE

#02

DIMINUER LES ACCIDENTS GRAVES ET MORTELS



HORIZON
2020

PLAN STRATÉGIQUE
PREVENTIONBTP



PROGRAMME PRIORITAIRE N°2 : ACTIONS CIBLEES

Si l'indice de fréquence des accidents du travail dans le BTP a tendance à baisser ces dernières années, baisse confirmée pour 2017, ces accidents conduisent à déplorer de 110 à 150 décès chaque année (130 en 2015, 112 en 2016, 120 en 2017) en France. Au niveau national, la branche représente environ 26% du nombre de décès du régime général, pour environ 8% des effectifs salariés. De plus, la part réelle des décès consécutifs à une maladie professionnelle imputable au BTP est certainement bien plus élevée que les 30 décès annuels indiqués par les statistiques AT/MP pour le CTN B.

La persistance d'une mortalité élevée est particulièrement inacceptable et tout doit être mis en œuvre pour la faire baisser. C'est une condition impérative de l'attractivité du métier, de sa valorisation, c'est une exigence professionnelle incontournable. La baisse des accidents graves et mortels est l'objectif prioritaire de ce programme et de ses actions.

L'accompagnement des entreprises a toujours été et reste au cœur de la mission de l'OPPBTBTP et dans ces perspectives, ce programme a pour objectif d'aborder différemment l'accompagnement des entreprises et autres acteurs de la construction en développant des actions ciblées.

Ces actions peuvent traiter d'un risque donné dont la gravité est reconnue et être à destination d'un panel d'entreprises les plus soumises à ce risque ou qui ont les moins bons résultats en termes d'accident du travail ou de maladie professionnelle (cf. SP2-2).

L'ambition au travers de ces actions ciblées est de concentrer les ressources sur un objectif bien défini, de mieux identifier et combattre les risques, de mieux accompagner les acteurs et de permettre ainsi une meilleure identification des pratiques performantes et des facteurs de réussite. Ceux-ci pourront ainsi être mieux portés à la connaissance de la profession et donc mieux mutualisés.

Il s'agit donc de mettre en œuvre des modes d'accompagnement prenant en compte quelques principes nouveaux :

- S'appuyer sur un ciblage précis (**risques principaux**, ex. chute de hauteur ; **publics spécifiques** dont les CSE et CSSCT, les maîtres d'ouvrage, les grandes entreprises, etc., dans un cadre précis et maîtrisé) ;
- Privilégier une approche collective et mutualisée, sur des actions et des thèmes sélectionnés par la branche du BTP avec des résultats partagés et exploitables par le plus grand nombre ;
- Mettre en place une évaluation et une mesure systématique des résultats.

Points clés

Dans le cadre de ce programme, il s'agit notamment de veiller à :

- Optimiser l'usage de nos ressources et l'efficacité de nos actions en les déployant vers des cibles identifiées, en termes de risques et publics spécifiques ;



- Passer d'une logique unique d'accompagnement individuel (dont les résultats ne sont que la somme des actions individuelles), à une logique collective et mutualisée. La recherche systématique d'un retour d'expérience de nos actions et l'exploitation de celui-ci sont effectués de façon que les enseignements qui en sont tirés puissent profiter à plusieurs entreprises (du même secteur, avec les mêmes problématiques, etc.) voire à la branche dans son entièreté ;
- Porter une attention particulière à l'étude des accidents du travail (voir aussi SP3-2) et à la gestion des situations d'urgence (SP2-1), toujours avec une logique de retour d'expérience et donc de mutualisation.

Lien avec le Plan santé travail 3 (PST3) et la COG 2014-2017

L'axe **PST 3** plus particulièrement en lien avec le programme prioritaire 2 (PP2) est :

- **L'axe 1 : Prévention primaire et culture de prévention.**

Dans cet axe, l'**objectif opérationnel n° 3 « mettre en œuvre une culture de prévention pour agir sur les risques professionnels prioritaires »** est particulièrement en phase avec le programme 2 car il privilégie les actions ciblées.

Il comprend notamment les actions 1.9 à 1.13 qui traitent du **risque chimique** et notamment de l'**amiante** (action 1.9), et les actions 1.14 et 1.15 destinées en priorité à la prévention des **risques de chute de hauteur**. On notera que l'action 1.15 est particulièrement axée sur la prévention des risques **en amont du chantier**, dans le cadre notamment de la **coordination SPS**.

La convention d'objectifs et de gestion (COG) 2014-2017 de la CNAM-TS met en avant dans son programme d'action 1.1, la nécessité de « **réduire les risques sur des cibles prioritaires** » et notamment ceux concernant les chutes de hauteur.

Les sous-programmes

Ce programme comporte 6 sous-programmes.

- SP2-1 : Accompagnement des entreprises en situation d'urgence
- SP2-2 : Actions ciblées par risques et publics prioritaires
- SP2-3 : Accompagnement des CHSCT & CSE
- SP2-4 : Accompagnement des grandes entreprises
- SP2-6 : Coordonnateurs SPS
- SP2-7 : Accompagnement individuels d'entreprise (hors situation d'urgence)

Tous ces sous-programmes sont déclinés en agence dans le cadre du PRP par l'intermédiaire d'actions concrètes adaptées au contexte local.

Les actions relatives à ces sous-programmes sont décrites dans les fiches actions présentées ci-après.

► **SOUS-PROGRAMME 2-1 : GESTION DES SITUATIONS D'URGENCE**

Depuis toujours, l'organisme a été sollicité pour aider les entreprises à répondre aux situations d'urgence : accidents, mais aussi arrêts de chantiers, injonctions et courriers de mise en garde. En ces circonstances, les entreprises se tournent spontanément vers l'organisme ou y sont invitées, soit par leur organisation professionnelle, soit par l'inspection du travail ou la Carsat, en raison des compétences en conseil de l'organisme pour les entreprises du BTP.

Depuis 2016, nous avons apporté une aide à plus de 2 000 entreprises en situation d'urgence au niveau national.

En 2020, en continuité avec les actions menées depuis le début du plan Horizon 2020, nous continuerons à :

- Apporter un soutien et proposer un accompagnement à toute entreprise en situation d'urgence qui nous sollicite, (AT grave ou mortel, arrêt de chantier, mise en demeure de la Direccte, menace de PV ou d'injonction), l'objectif étant d'aider à résoudre cette situation de crise.
- Pour tout AT grave ou mortel dont l'OPPBTP aura connaissance, prendre contact en vue de réaliser une analyse d'accident et proposer une action d'amélioration de la situation en prévention dans l'entreprise.

Les retours d'expérience de ces interventions permettront de mutualiser les enseignements qui en seront tirés, notamment grâce à l'application d'enregistrement et d'analyse des données des accidents du travail portés à notre connaissance, développée dans le cadre du sous-programme 3-2.

Contexte local et éléments de bilan régional 2019

Sur les 10 premiers mois de l'année 2019, les collaborateurs de l'agence Centre-Val de Loire sont intervenus à 8 reprises au titre des « situations d'urgence » hors accidents et 2 fois pour des accidents graves ou mortels.

Le suivi de cette activité nous permet de constater que ;

- Nous avons la capacité de nous rendre disponible rapidement par soucis de réactivité au profit des entreprises concernées,
- Le déclenchement d'une démarche d'accompagnement pour un travail de fond efficace, se met en place plusieurs mois après l'évènement,

D'autre part, l'agence a communiqué à destination des préventeurs institutionnels et des organisations patronales pour expliquer la démarche OPPBTP relative à ces situations d'urgences dans le but de fiabiliser les sources d'informations.

Ciblage des actions pour 2020

Déterminer en agence les situations d'urgence (SU) ou les accidents du travail (AT) dont le contexte et la nature font qu'il nous paraît essentiel de proposer un accompagnement (Démarche De Progrès, Contrat d'accompagnement, etc.) à l'entreprise ou de mener une analyse AT approfondie, avec pour modalités visées :



- 100 % des entreprises qui le demandent, sont aidées pour sortir de la situation d'urgence ;
- Dans 100% des cas d'AT mortels connus, une analyse AT est effectuée avec les entreprises qui l'acceptent et un accompagnement est systématiquement proposé ;
- Pour les AT graves ciblés par l'agence, si les enseignements sont mutualisables, un recueil d'informations et une analyse sont effectués avec les entreprises acceptant notre aide ;
- Programmer à T+18 mois après la situation d'urgence un échange avec le chef d'entreprise pour un rendez-vous bilan.
- Renouveler, tout au long de l'année, le message relatif à l'intérêt partagé et à la nécessité de ce dispositif « SU », pour les salariés, pour les entreprises, pour la profession auprès des organisations professionnelles d'employeurs, des SIST, des inspections du travail et de la CARSAT.

► SOUS-PROGRAMME 2-2 : ACTIONS CIBLEES PAR RISQUES PRIORITAIRES

Dans le cadre de la construction du plan stratégique Horizon 2020, le principe d'action « Privilégier la dimension collective et mutualisée dans les actions et démarches de l'OPPBTP » nous amène à favoriser les **accompagnements d'entreprises ciblées dans le cadre d'actions collectives liées à un risque déterminé**. La baisse des accidents graves et mortels est l'objectif prioritaire de ces actions collectives ciblées.

Parmi les risques prioritaires, **les chutes de hauteur** sont l'objet depuis 2014 d'une attention particulière. En effet, les chutes de hauteur sont un risque majeur dans le BTP. A l'occasion d'une initiative de l'État qui a placé les chutes de hauteur dans le BTP parmi les priorités de l'Inspection du Travail en 2015, l'OPPBTP a lancé dès mai 2014, une action nationale sur ce thème, cette action s'est prolongée dans le cadre d'une des actions du PST3, l'action 1.14 dont l'objet général est la promotion de la prévention des risques de chute de hauteur et qui rassemble notamment État, Cnam, MSA, ANACT.

Outre cette action générale de communication et de promotion de la prévention du risque de chute, dans le cadre d'une convention de partenariat renouvelée en 2019 entre l'OPPBTP et la CNAM, des actions spécifiques de diagnostics et d'accompagnement des entreprises sont poursuivies.

En 2019, une nouvelle action ciblée, de prévention du **risque hyperbare** a été engagée. L'année 2019 a été consacrée à préparer l'action, notamment par la constitution d'une équipe dédiée de conseillers en prévention qui ont été formés aux spécificités des activités concernées, essentiellement les travaux en milieu sous-marin, et aux risques associés à ces activités.

L'action d'accompagnement des entreprises est prévue sur l'année 2020. Elle n'est pas organisée par agence, l'équipe de conseillers formés se répartissant les quelques 100 entreprises concernées en France.

Elle n'est donc pas incluse dans ce plan régional de prévention.

ACTION « RISQUE CHUTE DE HAUTEUR »

Après une première période de 4 années dans le cadre du 1^{er} partenariat avec la Cnam, ce sont plus de 5300 actions de conseils, et 464 actions structurantes (démarches d'accompagnements et contrats d'accompagnement) et 1300 actions de formations (5800 inscrits soit 7500 jours de formation) qui ont été réalisées entre le début de la campagne et aujourd'hui par les équipes opérationnelles de l'OPPBTP de l'ensemble des régions.

Profitant donc de l'expérience acquise, nous souhaitons aller plus loin avec les entreprises concernées. Cela passe par des accompagnements techniques et réglementaires, prolongés dans la durée sur le champ de l'organisation et de la culture prévention, à déterminer selon le niveau d'engagement du chef d'entreprise.

Ce principe a été mis en œuvre dès 2018 et en 2019 dans les accompagnements menés. Il sera poursuivi en 2020. Il est en effet essentiel pour pérenniser la réduction de ce risque sur les chantiers, au-delà du premier palier technique et réglementaire.



Éléments de bilan régional 2019

- 60 diagnostics réalisés, dont plus de la moitié chez des charpentiers-couvreurs soit 33 % de cette cible qui était à privilégier,
- 11 accompagnements portant soit de manière exclusive sur les travaux en hauteur ou selon le niveau de prévention sur la mise en place d'un chargé de prévention,
- 12 réunions d'informations regroupant 152 entreprises ou leurs dirigeants,
- 41 autres Assistances Techniques de Terrain (question-réponses, autres diagnostics, conseils ponctuels sur site, ...).

Ciblage des actions pour 2020

En 2020 les cibles sont celles qui ont été définies en 2019 à savoir :

- Entreprises du **cœur de cible initial accompagnées et/ou diagnostiquées** par l'OPPBTBTP : 20 à 49 salariés dans les métiers de couverture-bardage, charpente, maçonnerie gros-œuvre, traitement de l'amiante et constructions métalliques (4 codes risques) ;
- Entreprises de **couverture** 20-49 adhérentes à l'UNCP sur mobilisation de leur syndicat et qui n'ont pas bénéficié de l'accompagnement en première phase (22 entreprises) ;
- Entreprises de « Charpentes » (4391a) et de « Couverture par éléments » (4391b), les deux métiers à plus forte sinistralité sur les chutes de hauteur, en particulier sur les deux tranches d'effectif 10-19 et 20-49 (92 entreprises) ; ce qui comprend notamment :
 - o Les **activités de bardage** 4391b dans le métier « couverture par éléments » ce qui nous permettra d'avoir une attention particulière sur cette activité de **façadier** fortement exposée ; 10-49
 - o Les entreprises du **cœur de cible initial** accompagnées et/ou diagnostiquées par les CARSAT (879 entreprises avec diagnostic initial et final) ;

Comme l'an passé, ce sous-programme représentera la part d'activité la plus conséquente des conseillers et ingénieurs de l'agence avec 20% du temps effectif.

Pour 2020 une attention particulière sera portée sur la transformation des diagnostics en accompagnements. Ainsi, il sera attendu d'augmenter significativement les accompagnements (+65%). Ceux-ci pourront par ailleurs être issus des diagnostics de 2019 et 2020).

Poursuivre, sur un volume d'activité égal à 2019, l'animation de séances d'informations notamment grâce à l'appui des organisations patronales. Le volume de ces actions collectives pourra être composée de réunions d'information classiques mais aussi d'atelier d'aide à la définition de modes opératoires / PPSPS.

Autre engagement : prévention des risques liés aux travaux ferroviaires

Compte tenu de la sinistralité observée ces derniers mois, la prévention des travaux ferroviaires constitue pour 2020 un nouveau sujet « risque prioritaire », validé par le Conseil du Comité National de l'OPPBTP à l'automne. Les modalités de déploiements ne sont pas disponibles à ce jour.

Indicateurs d'activité

- % d'activité des conseillers et ingénieurs de l'agence
- Nombre d'entreprises à diagnostiquer en 2020 par cible :
 - 36 chez les charpentiers-couvreurs,
 - 12 dans les autres métiers concernés
- Nombre d'entreprises à accompagner en 2020 : 18
- Nombre de réunion TH : 6
- Nombre d'atelier PPSPS : 6

OPPBTP
La prévention BTP



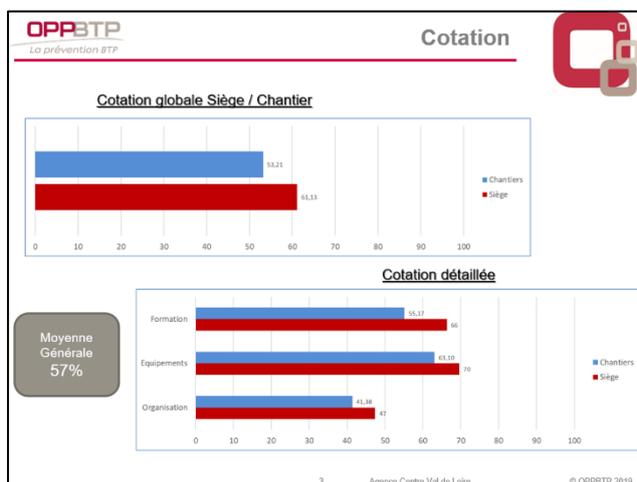
DIAGNOSTIC TRAVAUX EN HAUTEUR
COMPTE-RENDU DE VISITE



Entreprise : xxxxxxxx	
Adresse : xxx	
Personne rencontrée : Olivier xx / Conducteur de travaux	Date : 09 JUILLET 2019
Chantier : xx	
Personne rencontrée : Michel xx / Chef de chantier	Date : 09 JUILLET 2019

afaq

© OPPBTP 2019



OPPBTP
La prévention BTP

Organisation





Points forts:

- Dans sa préparation de chantier, l'entreprise prévoit et planifie le matériel approprié aux travaux en hauteur, il est approvisionné sur le chantier et le responsable s'assure de sa bonne utilisation
- L'encadrement du chantier est responsable de la prévention et gère les aléas

Actions/à retenir

Suggestion(s) d'action(s):

- Compléter son document unique par un plan d'Actions Prévention
- Formaliser ses modes opératoires par des croquis et messages importants à ajouter aux devis
- Former un chargé de Prévention au sein de l'entreprise

Conseil(s) OPPBTP:

- Un contrat d'accompagnement peut être réalisé en partenariat avec votre conseiller de l'OPPBTP dans le cadre de la Campagne Travaux en hauteur.
- Des ateliers Mise à jour de D.U. sont dispensés auprès de votre fédé-pro.
- L'outil « fiche de tâche » reprenant le principe des 5 M est téléchargeable sur www.preventionbtp.fr (Documentation / outils)
- Améliorer les faquets de stockage de tuiles par élargissement et ajout d'une nidelle avant ou investissement dans un monte-matériaux

4 Agence Centre Val de Loire © OPPBTP 2019

OPPBTP
La prévention BTP

Equipements

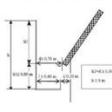
Rappel

Prévention des chutes d'objets - zones particulières

Annexe 1 - B1.1.1 Dispositif de protection des bords de toiture (rigides)

Spécifications dimensionnelles

- Le hauteur de protection ne doit jamais se trouver à plus de 0,90 m au-dessous de la zone d'appui de la tige. Le pas d'appui de la tige doit toujours correspondre au pas des tuiles.
- Si le pas d'appui de la tige est supérieur à 0,20 m de la construction, il doit être possible de la réaliser en positionnant dans les rainures prévues par l'anneau (B1.1.1.2) ou avec un tirant (Annexe 1 - B1.1.1.2.2).
- Le tirant "C" est entre le point inférieur de la zone de protection et la zone d'appui de la tige doit être maximum à 0,70 m.
- Le pas de protection doit être au minimum celui du chariot élévateur "E" (supérieur ou égal à 1,50 m) lorsque la hauteur "C" est en état de usage de hauteur libre "A" de hauteur au plus élevée indiquée à 1,5 m.



Points forts:

- Des protections périphériques (garde-corps, protections plaquées...) sont mises en place
- Présence et utilisation d'un chariot élévateur améliorant l'approvisionnement en matériel et matériaux
- Présence et utilisation d'un échafaudage MDS de bonne facture

Actions/à retenir

Suggestion(s) d'action(s):

- Intervenir en pignons de toiture à l'aide de nacelle conforme ou au harnais avec ligne de vie
- Formaliser la vérification des échafaudages installés
- Equiper les échafaudages d'échelles adaptées

Conseil(s) OPPBTP:

- Des fiches outils pour réaliser les vérifications des échafaudages sont accessibles en téléchargement gratuit sur www.preventionbtp.fr (Documentation / Outils)
- Formaliser la vérif des échafaudages à l'aide de l'application pour smartphone ElevApp Echafaudage
- Rappeler et faire respecter les règles relatives au port des E.P.I. en vigueur dans l'entreprise au cours de l'accueil du salarié et à tout moment



5 Agence Centre Val de Loire © OPPBTP 2019

Extrait d'une analyse de diagnostic « travail en hauteur », CVL - juillet 2019



► **SOUS-PROGRAMME 2-3 : ACCOMPAGNEMENT DES CSE**

Ce sous-programme s'inscrit dans le programme prioritaire 2 dont les finalités sont de diminuer les accidents du travail graves et mortels en renouvelant l'accompagnement des entreprises et **des acteurs clés de la construction** dans une approche mutualisée et ciblée.

Organisme paritaire, l'OPPBTP a vocation à s'adresser tant aux chefs d'entreprise qu'aux salariés et à leurs représentants. Aussi, l'accompagnement des CSE et CSSCT, actuels et futurs, organes essentiels de prévention au sein des entreprises, s'inscrit naturellement dans le cadre de l'accompagnement opérationnel de terrain.

La mutation du système (CHSCT vers CSE) sera terminée en 2020. Outre l'identification des CSE créés, il nous est nécessaire de recueillir leurs besoins afin de positionner notre offre de service au plus juste et d'être présents de façon renforcée au côté des CSSCT créées pour les accompagner dans leur mission.

Ces comités restent l'instance privilégiée pour accompagner à la fois les salariés et les chefs d'entreprise dans leur démarche commune de prévention. Notre enjeu : contribuer au bon fonctionnement de ces IRP dans un contexte global de performance de l'entreprise.

Contexte local et éléments de bilan régional 2019

En région Centre-Val de Loire, notre participation active et ciblée (selon l'ordre du jour) aux réunions de CHSCT est très majoritairement attendue et bien ressentie par les membres de CHSCT, CSE ou encore CSSCT. Celle-ci est donc à poursuivre dans cette période de transition qui se terminera en cours d'année 2020.

Nous avons identifié initialement (avant le début des transitions vers les CSE) 115 établissements actifs d'entreprises avec un CHSCT. Au 31/10, nous avons relevé la constitution effective de 13 CSE seulement et de 13 CSSCT.

Il est à relever concernant l'activité OPPBTP sur ces instances ; 24 participations de conseillers OPPBTP en réunions de CHSCT, CSE et CSSCT ainsi que 5 contributions directes hors présence en réunions. Enfin, la formation de 28 membres de CSE.

Ciblage des actions pour 2020

L'ensemble des CSE créés en lieu et place des CHSCT.

Sauf exception ou sollicitation, les CSE des entreprises de moins de 50 salariés seront accompagnés essentiellement au travers des services proposés depuis l'espace dédié accessibles sur le site internet www.preventionbtp.fr.

Entreprises de plus de 50 salariés, dotées d'un CSE ou d'un CSSCT

- Établir une cartographie la plus précise possible des CSE et CSSCT afin de pouvoir proposer, à terme, une couverture efficace et des services adaptés.
- Réaliser un baromètre (national) spécifique « CSE /CSSCT » sur un échantillon des CSE et CSSCT de la région,

- Développer l'efficacité des CSE et CSSCT en leur suggérant d'agir sur leurs pratiques à l'occasion de chacune de nos participations,
- Contribuer au développement de la culture prévention en proposant les formations dédiées CSE/CSSCT,
- Promouvoir l'espace dédié CHSCT /CSE du site www.preventionbtp.fr ainsi que « La lettre des CHSCT et CSE du BTP »
- Les participations prioritaires de l'OPPBTP Centre-Val de Loire :
 - Aux CSSCT des établissements de plus de 300 salariés,
 - Aux CSE et CSSCT des entreprises engagées dans un accompagnement OPPBTP ou ayant fait former leurs membres par l'OPPBTP,
 - Aux CSE et CSSCT des établissements en « situation d'urgence » (voir SP 2-1),
 - Aux CSE des CFA du BTP,
 - Aux CSE et CSSCT dont l'ordre du jour laisse apparaître la sollicitation expresse de notre présence.

Il sera observé une attention particulière permettant de présenter une contribution équitable entre les CSE /CSCCT relevant des activités de Bâtiment et de ceux relevant des activités de Travaux publics.

Indicateurs d'activité

- Nombre de participation aux CSE et CSSCT : 35
- Nombre de baromètres à réaliser sur le 1^{er} semestre : 12
- Nombre de stagiaires à la formation « membres CSE » : 50

L'espace de ressources CHSCT /CSE accessible depuis : www.preventionbtp.fr

Extrait de la lettre des CHSCT /CSE du BTP



► SOUS-PROGRAMME 2-4 : ACCOMPAGNEMENT DES GRANDES ENTREPRISES

L'objectif général de ce sous-programme est de renforcer les relations de confiance avec les grands groupes, de travailler sur les solutions et démarche de prévention mises en œuvre et à venir et de développer des prestations adaptées. **Ce travail en profondeur permettra de collecter des enseignements, notamment sur les sujets de culture de prévention, qui pourront être mis à disposition de l'ensemble de la profession.**

Les objectifs de ce sous-programme sont :

- Construire, mettre en œuvre et **organiser en région la déclinaison des conventions nationales entre grands groupes et OPPBTP** et mettre en place des éléments pour mesurer l'impact des actions,
- Poursuivre la mise en œuvre en collaboration avec l'ICSI, de **diagnostics culture sécurité dans les grandes entreprises** intéressées (9 ont été réalisés sur 2018-2019 au niveau national, 3 sont prévus sur 2020), expérimenter les accompagnements dans la mise en œuvre du plan d'action associé, et consolider les compétences opérationnelles correspondantes pour l'équipe dédiée, composée notamment de collaborateurs des agences.
- Construire grâce à l'expérience collectée et promouvoir au niveau national et régionale une **offre de service conseil et formation adaptée aux contextes des grandes entreprises.**

Contexte local et élément de bilan régional 2019

En région Centre-Val de Loire, seule 1.2 % des entreprises du BTP présentent un effectif supérieur à 50 salariés avec 41 seulement de plus de 100 salariés. L'OPPBTP Centre-Val de Loire est à ce jour en relation avec ces entreprises via les outils et services suivants :

- Conception et animation de formations dédiées (SP 1-5),
- Conseils et accompagnements en cas de situation d'urgences (SP 2-1),
- Participations aux réunions de CHSCT, CSE /CSSCT (SP 2-4),
- Constitution d'une base de données « solutions conditions de travail » (SP 3-2)
- Réalisation d'études conditions de travail avec les syndicats de spécialités ; Etude bancheur avec EGF-BTP par exemple (SP 3-3)
- Risque chimique - Etudes et outils techniques ; risque amiante et silice notamment (SP 3-4),
- Offre documentaire et outils digitaux de gestion de la prévention

Relevant plus particulièrement de ce sous-programme et sur la région Centre-Val de Loire :

- Animation du club Préventeurs. Avec 3 réunions en 2019, réunissant au mieux 14 préventeurs des plus grandes entreprises de la région, représentant 6500 compagnons.

- Participation aux journées sécurité « grandes entreprises ». En 2019, 7 interventions des collaborateurs de l'agence ont permis de porter un message de prévention directement à 355 compagnons de la région.
- Contribution aux journées sécurité « grandes entreprises » par la mise à la disposition de ressources pédagogiques

Ciblage des actions pour 2020

Dynamiser par le collectif notre partenariat régional auprès des Grandes Entreprises afin d'améliorer l'impact de nos actions sur un plus grand nombre de leurs salariés et sur ceux de leurs sous-traitants.

Dans le cadre des objectifs opérationnels 2020 et dans la continuité des actions réalisées en 2019, sont retenues les actions :

- Animer et développer le Club des préventeurs de la Région Centre-Val de Loire en proposant à nouveau 3 réunions sur 2020,
- Poursuivre nos participations et contributions à l'animation des journées sécurité des entreprises en recourant dans la mesure du possible aux solutions digitales (D-clic, Préven'quizz) permettant notamment des animations en autonomie,
- Déployer localement les conventions de partenariats nationales avec les grandes entreprises sur leurs sollicitations,

Indicateurs clés:

- Nombre de participants aux réunions du club des Préventeurs et nombre de salariés ainsi représenté,
- Nombre de contributions aux journées sécurité des grandes entrprises et nombres de participants,
- Nombre d'actions réalisées au titre des déploiement régionaux de conventions nationales.

Management et Culture prévention	Préparation et Organisation de chantier en sécurité	Mise en œuvre des mesures de sécurité
Organiser les visites prévention sur vos chantiers	Levage	Échafaudage roulant
Démarche de Prévention	Travailler à proximité des réseaux	Échafaudage fixe
Communication	Signalisation temporaire de chantier	Découpeuse Thermique
Organiser les actions de Prévention	Sécurisation d'un chantier en toiture terrasse	Le port du harnais et des systèmes d'arrêt de chute
	PPSPS	Métiers du Gaz

Modules D-CLIC disponibles selon les publics visés



Sommaire des modules ¼ heure sécurité e-learning



Page d'accueil des modules Préven'jeux



► **SOUS-PROGRAMME 2-6 : ACCOMPAGNEMENT DES COORDONNATEURS SPS**

L'objectif de ce sous-programme est :

- d'une part, d'apporter tout le soutien nécessaire à la coordination Sécurité et protection de la santé et à ses acteurs essentiels, les coordonnateurs SPS, pour que les objectifs de prévention des dispositions de coordination SPS soient mieux atteints et que chaque acteur soit gagnant : entreprises, maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre et salariés du BTP.
- d'autre part de la développer pour en faire un levier essentiel de la culture prévention.

Pour ce faire, au niveau national, les actions suivantes sont engagées.

- Suivi auprès de l'État des évolutions réglementaires et participation à l'évaluation et aux évolutions du dispositif actuel de formation ;
- Établissement de guides et référentiels métiers ;
- À la suite de la réalisation par les instances représentatives de la profession SPS d'un « livre blanc » de la coordination SPS et de la réunion de bilan organisée en mars 2019, soutien aux groupes de travail créés pour mettre en œuvre les recommandations du « livre blanc ».

Depuis le lancement des rencontres SPS, 206 réunions rassemblant près de 4300 coordonnateurs SPS ont eu lieu France entière (présence moyenne de 22 CSPS par réunion). En 2019, l'espace internet dédié à la CSPS et aux rencontres régionales a été consulté environ 1100 fois.

Contexte local et éléments de bilan régional 2019

Au niveau de la région Centre-Val de Loire, ce sont 6 rencontres régionales annuelles qui auront été réalisées sur différentes thématiques en lien direct avec les missions du coordonnateur SPS. Ces journées techniques organisées et coordonnées par la CARSAT ont été animées par CARSAT, SIST, DIRECCTE et OPPBTP jusqu'en 2017.

En octobre 2019, 1^{ère} réunion du club SPS sur le format OPPBTP. Cette réunion regroupant 15 coordonnateurs a notamment permis d'identifier les sujets à travailler en 2020. CARSAT et DIRECCTE demeurent partenaires parties-prenantes.

Ciblage des actions pour 2020

Animer et développer le club SPS Centre-Val de Loire autour des 3 thèmes retenus :

- Motiver le Maître d'Ouvrage et le Maître d'Œuvre,
- Intervention en site occupé,
- Gérer et optimiser la mise en commun de moyens,

Identifier et assurer une présence qualitative de l'OPPBTB sur les chantiers dit « emblématique » ou à plus-value technique sur l'ensemble du territoire de l'agence.

Indicateurs clés:

- Nombre de réunions du club SPS et affluences,
- Nombre d'opérations pour lesquelles l'OPPBTP participe aux CISSCT
- Transformation des 2 points ci-dessus en « retour d'expériences »,



► SOUS-PROGRAMME 2-7 : ACCOMPAGNEMENTS INDIVIDUELS

Horizon 2015 avait fait de l'accompagnement des entreprises un point central. Avec Horizon 2020, l'accent est mis sur les cibles prioritaires (voir les autres sous-programmes).

Les priorités pour 2020, en continuité avec les années précédentes sont :

- Un ciblage prioritaire des accompagnements individuels sur les entreprises pour lesquelles cet accompagnement sera susceptible de produire des résultats exploitables pour toute la profession et sur les entreprises qui seront naturellement des relais d'une culture de prévention performante,
- La mise en œuvre de méthodes et moyens permettant l'application du principe de mutualisation des actions menées en accompagnement.

Contexte local et éléments de bilan régional 2019

1- Diagnostic, actions et démarches de conseil

- 80% des démarches d'accompagnement structurantes (Démarche De Progrès (DDP), Contrat d'accompagnement) a été réalisée dans le cadre du sous-programme 2-2 sur le risque prioritaire « travaux en hauteur » ;
- Les autres actions de conseils, plus ponctuelles l'année 2019 ont permis la réalisation de 309 interventions consistant notamment en une assistance technique de terrain (Conseil Technique Terrain, questions de prévention et Autres Actions de Conseil, ...).

Les accompagnements structurants auront permis d'initier 18 retours d'expérience formalisés (Veille Technique Terrain, études de cas Prévention & Performance, articles, chantiers CARTO...).

2- Réseau CAP' Prévention

Animation de 18 réunions de ce réseau. Soit 1 de plus qu'en 2018 et 100% de l'objectif. Cette année, les réunions CAP Prévention auront été animées pour 154 adhérents participants autour des thématiques suivantes :

- Mars 2019 : «Innovations technologiques et digitales au service de la prévention » ,
- Juin 2019 : « Booster l'attractivité du BTP par la prévention » ,
- Octobre 2019 : "Les travaux en hauteur".

3- Club Entrepreneurs

Il comprend des chefs d'entreprise dont les actions de prévention ont été identifiées comme innovantes et efficaces, et dont les résultats peuvent profiter à la branche ou à convaincre d'autres entreprises. Entreprises en démarche avec l'OPPBTB (DDP, accompagnement) en

privilégiant les 20/50. Ce club pourra permettre aussi d'identifier les outils et services dont la branche pourrait avoir besoin à l'avenir. Le REX en constitue le sens 1er.

2 réunions en 2019 : une réalisée en mai avec 9 participants et une seconde planifiée en novembre. La 1^{ère} réunion a notamment permis la présentation réciproque de 3 démarches de prévention distinctes. La teneur des échanges pourrait permettre un retour d'expérience restant à formaliser.

Ciblage des actions pour 2020

1- Diagnostics, actions et démarches de conseils

Répondre aux demandes exprimées par les entreprises quelques soit leurs problématiques prévention, leur activités ou effectifs en s'appuyant sur l'offre de service tout en préservant les ressources à engager sur les actions ciblées et prioritaires, objet des autres sous-programmes.

2- Réseau CAP Prévention

Assurer l'animation des 18 réunions au programme de 2020 dont les thématiques sont :

- Les travailleurs intérimaires,
- Rétrospective des 10 ans du club CAP Prévention,
- Le risque routier.

Redynamiser les participations aux réunions de ce réseau et étudier l'opportunité d'accroître sur certains secteurs à potentiel le nombre de groupe CAP Prévention.

3- Club Entrepreneurs

Maintenir le rythme des rencontres du club entrepreneurs pour 2020 et s'attacher à identifier lors de ces réunions :

- Les enseignements à tirer ainsi que les pratiques jugées exemplaires dans un souci de retour d'expérience vers la branche,
- Les besoins résiduels sur lesquels le groupe peut travailler ou solliciter l'OPPBTP dans le cadre de son offre de service

Envisager, selon les besoins individuels des membres une démarche ACE et évaluer l'opportunité de démultiplier à terme sur l'ensemble de la région.

Indicateurs clés:

- Nombre d'actions et démarche de conseils ainsi que le nombre de transformations en « retour d'expériences »,
- Nombre de réunions CAP Prévention animées et affluences,
- Nombre de réunions du club Entrepreneurs, affluences ainsi que le nombre de transformations en « retour d'expérience »,

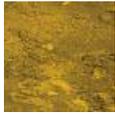
PROGRAMME STRATÉGIQUE

#03

**AMÉLIORER
LES CONDITIONS
DE TRAVAIL**

**HORIZON
2020**

PLAN STRATÉGIQUE
PREVENTIONBTP



PROGRAMME PRIORITAIRE N°3 : AMELIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL

De nombreuses études et analyses techniques développées dans le cadre du plan HORIZON 2015 ont démontré le potentiel d'innovation et de diffusion pour des solutions performantes d'amélioration des conditions de travail, favorables à la prévention de l'usure professionnelle et au maintien dans l'emploi.

En particulier, l'exploitation systématique des retours d'expérience lors des actions de terrain des conseillers de l'OPPBT, des innovations proposées par les entreprises, fabricants de matériaux et matériels ou entreprises du BTP, permet de construire des bases de solutions facilement exploitables par les entreprises

L'objectif de ce 3^{ème} programme stratégique porte donc sur l'amélioration des conditions de travail grâce au développement de **solutions innovantes issues de travaux d'études et d'observation sur les chantiers, de retours d'expérience des actions de terrain** des personnels de l'Organisme et de certains services de santé partenaires.

Les études seront généralement conduites dans le cadre de partenariats avec les syndicats professionnels et les fabricants de matériels et matériaux y seront chaque fois que possible associés pour assurer une meilleure mise en application des solutions trouvées.

Points clés

Dans le cadre de ce programme, il s'agit notamment de veiller à :

- Faire évoluer et maintenir la base de données « Conditions de travail », à partir des retours d'expérience de terrain, dont les analyses d'accidents du travail à partir de l'application de saisie et exploitation des données développée et livrée en 2019) ;
- Développer, en partenariat avec les organisations professionnelles et/ou syndicats de métiers et les Services de santé au travail les « études métiers et conditions de travail » ;
- Réaliser des études techniques et actions de veille en collaboration avec d'autres organismes ;
- Formuler des préconisations aux constructeurs, distributeurs et normalisateurs, sur la base des résultats des études techniques et des participations aux commissions de normalisation.

Lien avec le Plan santé travail 3 (PST 3)

L'axe du **PST 3** plus particulièrement en lien avec le programme prioritaire 3 (PP3) est :

- **L'axe 1 : Prévention primaire et culture de prévention.**

Dans cet axe, **l'objectif opérationnel n° 2 qui concerne « l'usure professionnelle »** est en convergence avec les objectifs du PP3.



Les actions 1.6 « **Évaluer et diffuser les démarches et les outils développés notamment en matière de prévention des TMS** » et 1.7, « **Agir en amont sur la conception des équipements et des lieux de travail** » sont à rapprocher des objectifs des sous-programmes du PP3.

Les sous-programmes

Ce programme comporte 7 sous-programmes.

- SP3-1 : Pénibilité
- SP3-2 : Base de données « Solutions Conditions de travail »
- SP3-3 : Études « Conditions de travail »
- SP3-4 : Risque chimique - Études et outils techniques (et notamment risque amiante et silice)
- SP3-5 : Constructeurs et normalisation

Ces sous-programmes sont plus spécifiquement pilotés par la direction technique de l'OPPBTBTP.

Néanmoins, les agences y contribuent de façon notable par la mise à disposition de collaborateurs pour les études risques chimiques (SP3-4), et pour les études métiers et conditions de travail (SP3-3), et par le recueil de situations et solutions « conditions de travail » et l'analyse des accidents du travail portés à notre connaissance (SP3.2)

Les actions relatives à ces sous-programmes sont décrites dans les fiches actions présentées ci-après.

► **SOUS-PROGRAMME 3-2 : BASE DE DONNEES « SOLUTIONS CONDITIONS DE TRAVAIL »**

Les objectifs de ce sous-programme sont de

- Mettre à disposition des entreprises des solutions pratiques de prévention (ex. « solutions chantier », « Prévention et Performance », « question/réponse », analyses AT) issues des retours d'expérience et des études de terrain et pour ce faire créer un espace dédié pour la base de données sur notre site internet www.preventionbtp.fr, en envisageant systématiquement la question des conditions de travail ;
- Exploiter ainsi les observations sur les chantiers réalisées lors des actions de terrain des conseillers, ou de la part de partenaires comme les services de santé et certaines grandes entreprises ;
- Partager des modes opératoires et innovations qui améliorent les conditions de travail proposés par les entreprises et par les fabricants de matériaux et matériels.

En agence, les ingénieurs et conseillers en prévention sont mobilisés et restent vigilants pour identifier dans leurs activités courantes de terrain les situations de travail, les organisations, les équipements favorisant la prévention des risques santé et sécurité au travail et l'amélioration des conditions de travail.

Contexte local et éléments de bilan régional 2019

L'organisme dispose de savoir-faire existant et des bases de connaissances indexées.

Ainsi, **au niveau national**, avec la contribution des agences de l'OPPBTBTP, dont **l'agence Centre-Val de Loire**, on enregistre à fin 2019 :

- Base Questions/Réponses : plus de 1300 Questions/Réponses environ dont la quasi-totalité en ligne,
- Base VTT (Veille Technique Terrain) : plus de 1300 cas dont 450 Solutions Chantiers en ligne. A noter la publication de 3 VTT de l'agence Centre-Val de Loire dans le Bâtiment Artisanal de juin 2019,
- Cas Prévention & Performance : 295 études (voir détail en SP 1-2-2),

Ciblage des actions pour 2020

- Engager de nouvelles études de cas Prévention & Performance (voir SP 1-2-2),
- Contribuer à la validation des nouveaux cas Prévention et performance menées sur le plan national,
- Poursuite de la contribution à la réalisation des VTT (Veille Technique Terrain) et de l'enrichissement de la base Questions/Réponses,
- Réaliser systématiquement des VTT pour les cas P et P (sauf impossibilité),



- Impliquer les clubs et les CHSCT/CSE dans la remontée des informations pour réaliser des VTT par une connaissance de la rubrique « solutions chantiers » et une information systématique de notre besoin dans ce domaine,

Indicateurs clés:

- Nombre de VTT,
- Questions-réponses,
- Articles de presse,

●●● 100 % Maçonnerie

Quatre solutions pour la sécurité

L'espace Solutions chantier de Prévention BTP, un site de l'OPPBTP, propose une vaste sélection d'innovations améliorant la santé et la sécurité. En voici quatre qui intéressent notamment les professionnels de la maçonnerie.

> **Mécaniser les joints de maçonnerie**

Pour les travaux de jointoiement ou de rejointoiement, cette machine supprime les gestes répétitifs tout en améliorant la posture du maçon en pied de mur et en réduisant fortement le port de charges lourdes. Elle fonctionne avec des enduits traditionnels ou prêts à l'emploi. Le moteur électrique limite le bruit sur le poste de travail. L'appareil est livré avec trois buses à jointer (10, 12 et 14 mm de diamètre).
Jostoyeuse Paloma, d'ACF



> **Une plate-forme de levage**

Mobile et se plaçant sur le sol, elle est équipée d'un système de positionnement et maintient le carton d'un poids que des poutres. À l'aide des roues intégrées, une seule personne peut effectuer le réglage et de l'engin.
Normapost, de l'AGL

> **Un chariot élévateur**

Sur chenilles et à moteur thermique, ce chariot élévateur est adapté au levage de charpentes, de solivages et de panneaux bois. Il évite de monopoliser un camion-grue. Son montage s'effectue à deux personnes en quinze minutes, puis une personne suffit pour le déplacer entre chaque levage.
PTAC < 500 kg, CMU = 300 kg, hauteur sous crochet 6 ou 8 mètres, poids à vide 420 à 440 kg.
Lev'Charpente, d'AGL Concept

> **Un coffrage métallique pour les réservations**

Développée par les équipes de Spie SCGPM, cette solution s'adresse aux entreprises de maçonnerie et de plomberie-chauffage. Avec ce coffrage métallique, l'intervenant sur le chantier réalise en une seule opération les réservations pour tous les réseaux. Il peut s'acheminer par grue, ce qui limite les manutentions sur chantier. De quoi éviter bien des tâches répétitives, mais également de nombreuses erreurs par rapport aux réservations manuelles.
Coffrage, de Spie SCGPM

30 / LE MONITEUR DES ARTISANS - 7 JUIN 2019

Extrait du Bâtiment artisanal, juin-19

●●● 100 % Toiture

Quatre solutions pour la sécurité

Sur le site Prévention BTP de l'OPPBTP, l'espace Solutions Chantier propose une large sélection d'équipements et d'innovations améliorant la santé et la sécurité. En voici quatre destinés aux artisans travaillant en toiture.

> **Un appareil de levage de charpente**

Ne nécessitant ni permis E ni CACES, ce dispositif de levage améliore le confort et l'autonomie des charpentiers sur les chantiers de maison individuelle. Adapté au levage de charpentes, de solivages et de panneaux bois, il évite de monopoliser un camion-grue. Son montage s'effectue à deux personnes en quinze minutes, puis une personne suffit pour le déplacer entre chaque levage.
PTAC < 500 kg, CMU = 300 kg, hauteur sous crochet 6 ou 8 mètres, poids à vide 420 à 440 kg.
Lev'Charpente, d'AGL Concept



> **Un palonnier poseur de panneaux**

Destiné à la pose mécanique de panneaux de couverture ou de bardage, ce palonnier s'installe en pendulaire au crochet d'un appareil de levage. Il peut effectuer une rotation à 360° pour bardage et une inclinaison de 0 à 90° pour toiture ou façade. Pilotage par boîte à bouton ou radiocommandé. Une réserve de vide maintient la pièce si coupure de courant. Riglé pour une utilisation à une altitude < à 1000 m. CMU = 200 kg/4 ventouses ou 400 kg/8 ventouses.
Palonnier à dépression, d'Asotec



> **Une perche de démaillage orientable**

Idéale pour traiter les toitures et façades depuis le sol, jusqu'à une distance de 14 m, cette perche évite le recours à un échafaudage ou à une échelle. Elle fonctionne à l'antimousse, à l'hydrofuge ou à tout autre détergent. En tête de perche, un chariot à buses de pulvérisation est raccordé via un tuyau à une pompe au sol. L'utilisateur commande la pompe et oriente les roues du chariot depuis un bracelet à son poignet. La perche en fibre de carbone, légère et résistante, permet de travailler à plusieurs hauteurs. Le chariot de 1 kg prend, lui, appui sur la toiture, annulant l'effort de levier. Rendement jusqu'à 800 m².
Perche, de MTS



> **Un porte-échelles pour galerie**

Déploiement manuel (par manivelle) ou électrique (moteur 12V), ce dispositif coulissant facilite le chargement et le déchargement des échelles sur les galeries de VU. Réduisant les manutentions et les risques de chute, il supporte jusqu'à 80 kg et peut être installé d'un seul côté ou des deux côtés du véhicule. Compatible avec la plupart des véhicules de moyen et grand format. Le système est livré démonté et s'installe sur les galeries existantes. La sécurisation des échelles se fait rapidement par sangles à boucles.
Porte-échelles, de MTS



32 / LE MONITEUR DES ARTISANS - 13 SEPTEMBRE 2019

► SOUS-PROGRAMME 3-3 : ÉTUDES CONDITIONS DE TRAVAIL

Les objectifs de ce sous-programme sont de :

- Mettre en place les méthodes et moyens nécessaires à la réalisation chaque année d'études « métiers » en partenariat avec les organisations professionnelles intéressées et avec le soutien essentiel des services de santé. 5 à 10 études par an sont envisagées,
- Engager des études de fond sur des sujets de prévention d'actualité : par ex. Impact du Lean Construction et des chantiers 5S en liaison avec la FFB/UMGO ; développement des synergies BIM et Prévention avec les partenaires du Plan de Transition Numérique ; impact des Robots d'Assistance Physique (RAP) en matière de prévention, etc.

En agence, certains collaborateurs ont été formés comme superviseur ou intervenant dans ces études au côté des services de santé. Ils sont sollicités en fonction du déclenchement de chaque étude, une fois les projets validés par les organisations professionnelles.

Au niveau national, à fin 2019, 6 études métiers sont l'objet de commissions d'amélioration (étancheurs, démolisseurs, coffreurs-bancheurs, maçons, serruriers, canalisateurs) pour définir le plan d'action d'amélioration des conditions de travail, 3 sont en cours de phase d'observation (couvreur, plâtriers, électriciens) et 2 sont en cours de réflexion.

Contexte local et éléments de bilan régional 2019

Au bénéfice d'une compétence en ergonomie au sein de l'agence, celle-ci s'était alors positionnée pour 2 études métiers (électricien et couvreur) comme d'autres agences. Centre-Val de Loire n'a cependant pas été retenue.

Ciblage des actions pour 2020

- Contribuer aux études dans le PAD risques physique dont l'utilisation de Smart EPI et plus précisément celle concernant le port d'un harnais connecté dans les PEMP.
- Etudier la faisabilité de mener une nouvelle étude métier sur les constructions de Maisons à Ossatures Bois



► SOUS-PROGRAMME 3-4 : RISQUES CHIMIQUES, ETUDES ET OUTILS TECHNIQUES

Les objectifs de ce sous-programme sont :

- de participer activement à la connaissance scientifique, académique et opérationnelle sur les risques chimiques les plus importants et notamment les risques amiante et silice et certains risques émergents.

À ce titre, l'OPPBTP est partie prenante dans certains projets conséquents au niveau national (ex. projet PMAi : étude et état des lieux sur les risques liés aux particules minérales allongées d'intérêt) et contribue à l'alimentation de la base de données « Carto amiante » sur les valeurs d'empoussièrément en fonction des situations de travail et des modes opératoires.

Le bilan à fin 2019 de ces actions est très positif, avec notamment, pour Carto Amiante, la publication de deux rapports et un troisième en préparation, rassemblant plus de 1000 mesures réalisées sur l'ensemble des régions.

- d'aider les entreprises à mettre en œuvre concrètement la prévention du risque chimique, en leur fournissant **des bases de connaissance complètes (bases de données, conseils de prévention associés) et des outils informatiques adaptés à leur métier** (ex. module d'évaluation du risque chimique présent sur l'espace e-service du site Preventionbtp.fr).

Fin 2019, une quinzaine de règles de l'art SS4 sont finalisées en partenariat avec les organisations professionnelles et seront proposées à la profession via une application accessible à tous.

L'appropriation par les entreprises de ces supports de prévention et leur déploiement sur le terrain contribuent à l'amélioration des conditions de travail des salariés.

Contexte local et éléments de bilan régional 2019

1^{ère} année de contribution de l'agence au programme CARTO amiante /silice. 8 études ont été réalisées ou sont en cours de finalisation.

D'autres acteurs institutionnels locaux travaillent aussi sur la problématique. Le groupe de travail « risque chimique » issu du déploiement du PRST constitue un organe de coordination important.

Ciblage des actions pour 2020

- Connaître et intégrer les situations de travail en carence de mesures pour orienter le recrutement de nouveaux chantiers CARTO,
- Réaliser 6 nouvelles mesures sur les situations de travail prioritaires,
- Promouvoir les rapports CARTO, ainsi que le nouvel outil d'aide à la définition des modes opératoires issu du projet « règles de l'art ».

PROGRAMME STRATÉGIQUE

#04

**DÉVELOPPER
DES SOLUTIONS
DIGITALES
AU SERVICE
DE LA PRÉVENTION**

**HORIZON
2020**

PLAN STRATÉGIQUE
PRÉVENTIONBTP



PROGRAMME PRIORITAIRE N°4 : DIGITAL

Stratégie digitale : des solutions innovantes pour démultiplier notre action et faciliter la prévention.

Il s'agit de faciliter la prévention, en développant une stratégie digitale et des outils numériques en mesure de toucher chaque entreprise du Bâtiment et des Travaux Publics, et de leur apporter des services personnalisés partout et tout le temps

En nous appuyant sur les travaux et résultats obtenus depuis le début du plan, nous poursuivons notre chemin pour que la prévention soit perçue positivement et soit effectivement accessible et simple à mettre en œuvre, au travers de l'utilisation des moyens du Digital.

Objectif : un service personnalisé à chaque entreprise, voire à chaque salarié du BTP.

Points clés

Dans le cadre de ce programme, il s'agit notamment de :

- Faire évoluer en permanence notre site internet preventionbtp.fr et les services proposés pour mieux répondre aux besoins et attentes des entreprises : poursuivre le travail déjà engagé sur la personnalisation du parcours des visiteurs du site preventionbtp.fr, aider les entreprises à passer à l'action en leur proposant, en fonction de leurs problématiques de mettre en œuvre des actions concrètes grâce aux services et outils disponibles sur le site internet preventionbtp.fr.

Un travail de fond est réalisé depuis 2019 pour faire évoluer notablement l'offre de service digitale de l'OPPBTP : plus de simplicité, plus de pertinence, plus d'efficacité ; y compris en mobilité, pour faciliter la prévention sur et depuis le terrain. À noter que fin 2019, les visites sur preventionbtp.fr, additionnées à celles de MonDocUnique Prem's et celles de Preventionbtp en Direct se monteront à plus 1 800 000 [pour toute la France](#).

Les sous-programmes

Ce programme comporte en 2020 2 sous-programmes (intégration des sous-programmes antérieurs SP4-3 et SP4-4 dans le SP 4-2).

- SP4-1 : Politique digitale future de l'OPPBTP
- SP4-2 : Refonte de l'écosystème digital

Ces sous-programmes sont pilotés par la direction Communication de l'OPPBTP avec le soutien et la contribution des agences pour participer à certains projets.

NB : Preventionbtp-en-direct (« agence en ligne ») qui faisait l'objet d'un projet en 2017 et 2018 est opérationnel depuis mi 2018. Ce service est maintenant intégré à l'offre de service proposée aux entreprises et salariés grâce à la contribution active de collaborateurs des agences.

www.preventionbtp.fr
www.oppbtp.com



Preventionbtp



@preventionbtp



PreventionBTP

Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics

AGENCE Centre-Val de Loire,

83 Boulevard de la Salle
45800 SAINT JEAN DE BRAYE

PASSEZ SIMPLEMENT À LA PRÉVENTION

OPP3TP
La prévention BTP